COMPTE-RENDU N° 6/17 DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREVANS SEANCE DU LUNDI 12 JUIN 2017 à 20H30

Présents : FUMEY (Proc.), BUSSIERE, VACELET, FRATER (Proc.), MIGER, PAILLARD, RICHARD, SEIGNEZ, GIET, VALCHER (Proc.),

Excusés: GINDRE (Proc. à FUMEY), PINGON, CHEVALIER, LANOY (Proc. à FRATER), DRUET (Proc. à VALCHER)

Secrétaire séance : VACELET J.

Prochaines séances du conseil municipal:

- Le vendredi 30 juin 2017 à 19h00 Désignation de trois délégués dans le cadre des élections sénatoriales qui se dérouleront le dimanche 24 septembre 2017
- Le Lundi 10 juillet 2017 à 20h30.

ORDRE DU JOUR

I COMPTES RENDUS DELEGATIONS

Commission travaux — sécurité: compte rendu de la réunion du 19 mai 2017: un aménagement est prévu au-dessus de la rue de la courbe avec la mise en place d'un mini rond-point. Un rétrécissement est envisagé dans la descente de la rue avec la mise en place de potelets comme ceux installés rue de la Paule. Ces projets devront être validés par les services techniques de la DDT. Un aménagement provisoire a été installé rue des vignes. Un comptage sera mis en place du 13 au 20 juin afin de voir si cet aménagement a permis de réduire la vitesse des véhicules. L'appel d'offres pour les travaux de l'Avenue Eisenhower sera lancé début septembre. Le Préfet du Jura a accordé une subvention au titre de la DETR d'un montant de 58 242 €. Lanotification sera adressée courant de la semaine par la Préfecture du Jura.

<u>Programme de préservation de l'autonomie des personnes âgées</u>: le Gie IMPA financé par les caisses de retraite CARSAT MSA et RSI et l'Agence Régionale de Santé souhaite organiser un atelier en 6 séances abordant des thématiques sur la vieillesse, l'alimentation, l'hygiène bucco-dentaire, le sommeil, la mémoire et l'habitat. La mairie de Brevans mettra à disposition la salle de mairie pour effectuer ces ateliers à destination des séniors à partir du 4 septembre 2017. Des informations plus précises seront communiquées en temps voulu.

Fab'bien-être : ce service propose un accès de soin à la santé et au bien-être et demande à la commune de mettre à disposition une salle. Le conseil municipal ne donne pas suite.

Acquisition de matériel : le Maire propose de racheter pour la salle polyvalente trois tables dégradées lors de la location. Un banc en pierre sera commandé en même temps qui sera installé vers le terrain de basket au Parc de Brevans.

II] PLUi : Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi par le service urbanisme du Grand Dole :

Antoine MARATIER, en charge de la politique de l'Habitat et de la Planification urbaine au sein du Grand Dole, est venu présenter le projet d'aménagement et de développement durables du PLUi. Celui-ci est structuré autour de trois ambitions visant à favoriser l'attractivité et l'identité doloise : 1) faire jouer pleinement à Dole son rôle de ville moyenne, en relation étroite avec son bassin de vie. 2) Concilier vie en ville, vie dans les villages au sein d'une armature solidaire. 3) faire du bien vivre un vecteur de développement. Ces trois ambitions ont été développées. Les élus ont émis quelques remarques et souhaitent qu'elles soient prises en compte lors de l'arrêt du PADD.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du PADD et un courrier sera adressé en annexe avec toutes les remarques formulées pendant la séance du conseil municipal. Délibération votée à l'unanimité.

III] Révision des loyers communaux au 1er juillet 2017 : Délibération

Le Maire propose de ne pas appliquer la révision des loyers communaux au 1er juillet 2017 et de maintenir les prix actuels soit ;

- Logement 37 grande rue : 498 € charges comprises
- Logement 37bis grande rue : 464 € charges comprises
- 4 logements au-dessus de la mairie : 513.35 € charges comprises. Délibération votée à l'unanimité.

IV] Terrains MARLIN:

Le Maire rappelle le projet de construction de logements présenté lors du dernier conseil sur la parcelle AI6. Grand Dole Habitat a été contacté pour l'étude de ce projet, la commune ne souhaitant pas porter l'investissement financier, elle mettra le terrain à disposition de Grand Dole Habitat. Une réunion en mairie avait été organisée par les riverains du chemin des Topes en désaccord pour plus d'explications sur le projet. Aujourd'hui un collectif s'est mis en place et une pétition a été signée par des habitants de la rue de la courbe et des riverains proches. Le Maire a rencontré le propriétaire qui est toujours en réflexion pour l'échange de terrain souhaité. Une réponse sera donnée à la Commune fin juin. Le maire comprend l'inquiétude des riverains mais le conseil municipal trouve la démarche très prématurée. Après avoir fait un tour de table, les conseillers municipaux sont d'accord de continuer à travailler sur le projet. Pour : 12 Contre : 1. Le conseil municipal propose de se réunir sur place pour mieux appréhender le projet. Les élus se retrouveront le vendredi 30 juin 2017 après la séance extraordinaire du conseil municipal. Le Maire fait lecture aux conseillers d'une réponse qui sera envoyée à tous les signataires. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le contenu de la réponse.

QUESTIONS DIVERSES

- Recensement de la population: l'enquête se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Un coordonnateur communal ainsi qu'un suppléant doivent être nommés pour la préparation et la réalisation de la collecte. Le conseil municipal nomme comme coordonnateur communal Mme ROSSELOT et Mme BUSSIERE sera suppléante.
- Randonnée cyclosportive Louis Pasteur : Le vélo club dolois sollicite une subvention de 50 € pour ailer à organiser et financer cette épreuve. Aucune suite ne sera donnée. Par contre la commune autorise le passage de la course sur la commune le 27 août prochain.

INFORMATIONS DIVERSES

- <u>Conseil d'Ecole</u>: une réunion est fixée le lundi 19 juin 2017 où seront présents Mme VACELET et M. FRATER. Le maire demande qu'ils évoquent la question sur le retour éventuel de la semaine de 4 jours pour connaître la position des instituteurs.
- <u>Compteur LINKY</u>: suite à une réunion à la Bretenière animée par GRDF concernant les compteurs LINKY, le Maire de Fraisans invite les élus à une réunion où des opposants s'exprimeront sur le sujet.

Questions posées par les conseillers municipaux

 M. VALCHER demande qui, à part les conseillers municipaux, a reçu d'information concernant la collecte des ordures ménagères le lundi de Pentecôte. Le Maire précise que le SICTOM a informé les communes le vendredi en fin de journée et donc dans l'impossibilité de prévenir la

- population. Mme BUSSIERE fera remonter cette information au prochain bureau afin que les services du SICTOM prévoient les jours de collecte pour l'année en cas de férié et préviennent les communes plus en amont.
- M. VALCHER demande si la hauteur des haies est bien réglementée à 2m entre voisins. Le Maire confirme cette réglementation et précise que les problèmes d'entretien des haies entre voisins n'est pas du ressort du Maire. C'est le code civil qui s'applique. Un rappel sera fait dans le prochain petit brevannais concernant l'entretien des haies sur le domaine public et les limites séparatives, l'élagage des arbres qui touchent les fils électriques ainsi que les horaires de tonte.
- <u>Mme BUSSIERE</u>, membre du bureau de l'ANACR, remercie les élus ainsi que leurs conjoint(e)s qui ont participé à l'organisation, la mise en place et le service de la commémoration du 27 mai 2017
- <u>Mme GIET</u> informe que l'eau du lavoir vers le haras est très sale. Les employés communaux nettoieront la crépine.
- <u>Mme GIET</u> rappelle que la barrière en bois vers la passerelle en bois est cassée. Les employés communaux doivent s'en occuper en même temps que de fixer des bandes rugueuses sur la passerelle en bois pour éviter de glisser l'hiver.
- <u>Mme VACELET</u> demande si les voitures peuvent se garer sur la petite place avant la passerelle Rue de la Fontaine. Une altercation a eu lieu avec une personne qui était dans le champ et qui ne pouvait pas sortir en tracteur. La matérialisation d'un chemin piéton sera examinée.
- M. SEIGNEZ informe que la haie de thuyas d'un habitant du Parc désherbant avec un appareil thermique a pris feu ce jour. Le Maire précise que les communes ne pourront plus appliquer de désherbant sur les mauvaises herbes et devront donc trouver des solutions alternatives. Le Maire rappelle que les administrés doivent entretenir le long des murs de leur propriété et la commune le long de la route.

Séance levée vers 22 H 50

Le Maire, G. FUMEY